

E 5637

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 22 septembre 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 22 septembre 2010

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Lettre rectificative n° 1 au projet de budget général 2011 - État des recettes et des dépenses par section - Section II - Conseil européen et Conseil - Section III - Commission - Section X - Service européen pour l'action extérieure.

SEC (2010) 1064 FINAL.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 septembre 2010
(OR. en)**

13644/10

FIN 398

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour le Secrétaire général de la Commission européenne,
Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, Directeur

Date de réception: 17 septembre 2010

Destinataire: Monsieur Pierre de BOISSIEU, Secrétaire général du Conseil de l'Union
européenne

Objet: Lettre rectificative n° 1 au projet de budget général 2011 – État des
recettes et des dépenses par section – Section II – Conseil européen et
Conseil – Section III – Commission – Section X – Service européen pour
l'action extérieure

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - SEC(2010) 1064 final.

p.j.: SEC(2010) 1064 final



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 15.9.2010
SEC(2010) 1064 final

**LETTRÉ RECTIFICATIVE N° 1
AU PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL 2011**

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Section II – Conseil européen et Conseil

Section III – Commission

Section X – Service européen pour l'action extérieure

**LETTRE RECTIFICATIVE N° 1
AU PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL 2011**

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Section II – Conseil européen et Conseil

Section III – Commission

Section X – Service européen pour l'action extérieure

Vu:

- le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 27,
- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,
- le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes¹, et notamment son article 37,
- la décision 2010/427/UE du Conseil du 26 juillet 2010 fixant l'organisation et le fonctionnement du service européen pour l'action extérieure²,
- la proposition de la Commission européenne du 24 mars 2010 modifiant le règlement n° 1605/2002 du Conseil³,
- le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2011, présenté par la Commission le 15 juin 2010,
- le projet de budget rectificatif n° 6/2010 au budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010⁴.

La Commission européenne présente ci-après à l'autorité budgétaire la lettre rectificative n° 1 au projet de budget 2011 pour les raisons reprises dans l'exposé des motifs.

¹ JO L 248 du 16.9.2002, p. 1.

² JO L 201 du 3.8.2010, p. 30.

³ COM(2010) 85.

⁴ COM(2010) 315.

MODIFICATIONS À L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Les modifications apportées à l'état des recettes et des dépenses par section sont disponibles sur EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm>). Une version en anglais de ces modifications est jointe à titre indicatif en annexe budgétaire.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Cadre	5
2.	Budget proposé pour le SEAE en 2011	7
3.	Sections «Commission» et «Conseil» du budget.....	12
4.	Conclusion	12
5.	Tableau synoptique par rubrique du cadre financier.....	14
6.	Modification proposée du tableau des effectifs	15

1. CADRE

1.1. Création du service pour l'action extérieure

Le traité sur l'Union européenne (TUE) dispose que le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité préside le Conseil des affaires étrangères, contribue par ses propositions à l'élaboration de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et assure la mise en œuvre des décisions adoptées par le Conseil européen et le Conseil. Le haut représentant représente l'Union pour les matières relevant de la PESC, conduit au nom de l'Union le dialogue politique avec les tiers et exprime la position de l'Union dans les organisations internationales et au sein des conférences internationales.

Dans l'accomplissement de son mandat, le haut représentant s'appuie sur un service européen pour l'action extérieure (ci-après dénommé «SEAE»), comme le prévoit le traité sur l'UE.

L'UE a impérativement besoin d'un SEAE efficace pour réaliser les objectifs stratégiques fixés par le traité de Lisbonne et l'aider à renforcer son rôle sur la scène mondiale en lui donnant plus de visibilité, ainsi que pour lui permettre de promouvoir plus efficacement ses intérêts et ses valeurs.

La valeur ajoutée que le SEAE peut apporter dans la gestion des menaces et des enjeux complexes auxquels l'UE est confrontée réside dans sa capacité à combiner les instruments disponibles, et plus précisément à tirer parti du précieux savoir-faire des services de la Commission européenne et de ceux du secrétariat général du Conseil, ainsi que de l'expérience des services diplomatiques des États membres de l'UE.

Le 24 mars 2010, la Commission a soumis aux deux branches de l'autorité législative une proposition de révision du règlement financier [COM(2010) 85] et le 9 juin, elle a adopté la proposition de modification du statut des fonctionnaires [COM(2010) 309].

Le 17 juin, la Commission européenne a présenté le projet de budget rectificatif n° 6/2010 au budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010, dans le cadre de ce qui était encore le projet de décision du Conseil. Le projet de budget rectificatif n° 6/2010 propose la création, dans le budget général 2010, d'une section du budget distincte (section X) assortie d'un tableau des effectifs séparé pour le SEAE. Afin d'assurer la continuité des activités et de faciliter la gestion budgétaire au cours de la phase de transition, les crédits correspondants ont été laissés dans les sections «Conseil» et «Commission» du budget relatif à 2010 et doivent être transférés au moyen de la présente lettre rectificative au budget de 2011.

Le projet de budget rectificatif n° 6/2010 demande également du personnel supplémentaire et les crédits correspondants permettant de couvrir le dernier trimestre de 2010 (9,5 millions d'EUR): 20 postes AD pour le siège, 80 postes AD pour les délégations ainsi que du personnel d'appui (10 agents contractuels pour le siège et 60 agents locaux pour les délégations).

Le 26 juillet 2010, sur proposition de la haute représentante, le Conseil a adopté la décision 2010/427/UE fixant l'organisation et le fonctionnement du service européen

pour l'action extérieure. Le Parlement européen a rendu un avis sur cette décision lors de sa session de juillet.

Le Conseil, le Parlement européen, la haute représentante et la Commission sont tous déterminés à veiller à ce que la création du nouveau service prenne en considération le contexte économique, tout en permettant au SEAE de remplir dans les plus brefs délais les nouvelles missions découlant du traité de Lisbonne.

Au printemps de cette année, le projet de budget 2011 a été adopté sans que soit intégrée la section «SEAE». La présente lettre rectificative propose, conformément au projet de budget rectificatif n° 6/2010, de créer pour le SEAE cette nouvelle section du budget, dotée des crédits correspondants, à compter du 1^{er} janvier 2011.

En créant une section budgétaire à part entière pour le SEAE tout en assurant le bon fonctionnement et la continuité de l'ensemble des activités existantes, la présente lettre rectificative procure les ressources budgétaires nécessaires à un démarrage viable et efficace du SEAE afin qu'il puisse fonctionner de manière autonome à partir de 2011.

Le SEAE fonctionnera sur la base des ressources issues de la Commission et du Conseil, qui étaient chargés jusqu'à présent de la plupart des missions que doit remplir le SEAE. Dès lors, la présente proposition ne crée pas seulement le projet de budget 2011 pour le SEAE mais elle modifie aussi les sections «Commission» et «Conseil» du budget.

1.2. Une structure organisationnelle efficace dans un contexte d'assainissement budgétaire

Il convient que la mise en place du SEAE soit guidée par les principes d'efficacité au regard des coûts, de neutralité budgétaire et de gestion saine et efficace, et tienne compte de l'incidence de la crise économique actuelle sur les finances publiques nationales ainsi que des efforts demandés en matière d'assainissement budgétaire.

La constitution de ce service nécessitera des dispositions transitoires et l'accroissement progressif des capacités. Pour assurer une gestion saine et efficace, il conviendra d'éviter le double emploi des tâches, des fonctions et des ressources avec celles d'autres structures et de mettre à profit toutes les possibilités de rationalisation et de simplification.

L'ensemble des départements et fonctions des services concernés du secrétariat général du Conseil et de la Commission, qui sont énumérés en annexe de la décision du Conseil, seront transférés en même temps au SEAE. Tout fonctionnaire ainsi transféré au SEAE sera affecté à un emploi dans le groupe de fonctions qui correspond à son grade.

En outre, le SEAE intégrera progressivement des diplomates des États membres (agents temporaires) et du personnel d'appui. Une fois la vitesse de croisière atteinte, le personnel issu des services diplomatiques nationaux devrait représenter un tiers de l'ensemble du personnel de niveau AD.

2. BUDGET PROPOSE POUR LE SEAE EN 2011

2.1. Principes régissant l'établissement du budget du SEAE

La présente lettre rectificative vise à établir, dans la mesure du possible, un budget de fonctionnement annuel à part entière pour le SEAE.

Toutefois, seuls les postes qui sont bien définis tout en étant quantifiables avec suffisamment de précision sont prévus dans le budget. Si tel n'est pas le cas, il convient, par souci de rationalisation et de simplification, que des accords (SLA) soient conclus au niveau des services (par exemple, pour les services informatiques, la traduction, etc.) entre le SEAE et la Commission et le secrétariat général du Conseil. Ces accords devront être régulièrement revus et adaptés en conséquence, dès que le SEAE aura atteint sa vitesse de croisière.

La proposition porte sur le transfert, à la section «SEAE» du budget (section X), de personnel et des crédits correspondants des sections «Commission» (section III) et «Conseil» (Section II) du budget, conformément à l'annexe I de la décision 2010/427/UE du Conseil établissant le SEAE. Les sections «Commission» et «Conseil» du budget sont réduites en conséquence. La lettre rectificative indique également les coûts, pour l'ensemble de l'année, liés au personnel supplémentaire demandé dans le projet de budget rectificatif n° 6/2010, ainsi que ceux relatifs à l'ajout de 18 nouveaux postes sollicités pour le siège (2,0 millions d'EUR de dépenses supplémentaires en 2011) et au renforcement de la sécurité des locaux du SEAE (3,275 millions d'EUR de dépenses supplémentaires en 2011).

Les dépenses administratives qui en résultent pour le SEAE en 2011 s'élèvent à 475,8 millions d'EUR, dont 184,9 millions d'EUR pour le siège (titres 1 et 2 de la section X du budget général) et 290,9 millions d'EUR pour les délégations (titre 3).

2.2. Tableau des effectifs du SEAE et coût correspondant des rémunérations

Le nombre total des postes inscrits dans le tableau des effectifs du SEAE se monte à 1 643: 1 114 postes issus de la Commission et 411 du Conseil, 100 nouveaux postes demandés dans le projet de budget rectificatif n° 6/2010 et 18 nouveaux postes sollicités dans la présente lettre rectificative. Ces 18 nouveaux postes supplémentaires (10 postes temporaires AD9 et 8 postes permanents AST5) sont demandés, à ce stade, afin de répondre aux besoins les plus urgents liés au surcroît de travail résultant de la prise en charge des tâches incombant auparavant à la présidence tournante et d'autres missions découlant du traité de Lisbonne, et de renforcer la capacité du SEAE à fonctionner de manière autonome. Les nouveaux postes AD requis contribueront à atteindre l'objectif d'un tiers du personnel issu des services diplomatiques nationaux au sein du SEAE.

Le tableau synoptique ci-dessous présente la ventilation des postes du SEAE par origine et fait la distinction entre le siège et les délégations. Ces chiffres comprennent tant les postes pourvus par transfert de personnel que les postes vacants.

Tableau 1: postes transférés du tableau des effectifs des institutions cédantes et nouveaux postes créés en 2010-2011

Commission	Conseil	Nouveaux	Nouveaux	Total
------------	---------	----------	----------	-------

			postes pour 2010	postes LR 1/2011	
Siège	675	386	20	18	1 099
Délégations	439	25	80		544
Total	1 114	411	100	18	1 643

Les tableaux des effectifs révisés du SEAE, de la Commission et du Conseil figurent dans l'annexe budgétaire.

Les dépenses correspondantes pour l'ensemble des rémunérations sont estimées à 211,9 millions d'EUR.

Les crédits transférés de la Commission au SEAE sont estimés à 152,4 millions d'EUR (74,0 millions d'EUR pour le siège et 78,4 millions d'EUR pour les délégations) et les crédits pour les postes transférés du Conseil sont estimés à 40,9 millions d'EUR (37,0 millions d'EUR pour le siège et 3,9 millions d'EUR pour les bureaux de liaison de New York et de Genève).

Les 100 nouveaux postes de grade AD demandés en 2010 pour le SEAE dans le projet de budget rectificatif n° 6/2010 doivent être inscrits au budget pour l'ensemble de 2011 (17,4 millions d'EUR). Les 18 nouveaux postes demandés dans la présente lettre rectificative sont inscrits au budget pour six mois en ce qui concerne les 8 postes AST et, à titre exceptionnel, pour neuf mois en ce qui concerne les 10 postes AD, afin de permettre au SEAE de réaliser ses objectifs politiques; les dépenses supplémentaires correspondantes pour les rémunérations sont estimées à 1,2 million d'EUR. Les dépenses totales qui en découlent pour les rémunérations sont estimées à 18,6 millions d'EUR (5,3 millions d'EUR pour le siège et 13,3 millions d'EUR pour les délégations).

2.3. Autres ressources humaines du SEAE (qui ne relèvent pas du tableau des effectifs)

Outre les 1 643 postes inscrits dans son tableau des effectifs, le SEAE disposera d'autres ressources humaines, estimées à 2 077 équivalents temps plein (ETP), comprenant des experts nationaux détachés, des agents contractuels, du personnel intérimaire et des agents locaux (ces derniers n'étant présents que dans les délégations). Les dépenses correspondantes sont estimées à 70,4 millions d'EUR.

La part de ces crédits qui est transférée du budget de la Commission au SEAE s'élève à 58,3 millions d'EUR, dont 3,8 millions d'EUR (pour une estimation de 80 ETP) pour le siège et 54,5 millions d'EUR (pour une estimation de 1 664 ETP) pour les délégations.

Le transfert du budget du Conseil, qui se monte à 9,6 millions d'EUR, couvre les ressources humaines actives dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune ou de la politique européenne de sécurité et de défense (9,5 millions d'EUR pour une estimation de 260 ETP), ainsi que celles affectées dans les bureaux de liaison de New York et de Genève (0,1 million d'EUR pour une estimation de 3 FTE).

La lettre rectificative comprend également les crédits nécessaires à la rémunération annuelle des 10 agents contractuels supplémentaires prévus au siège (0,4 million

d'EUR) et des 60 agents locaux dans les délégations (2,1 millions d'EUR), que demande le projet de budget rectificatif n° 6/2010.

2.4. Autres dépenses administratives du SEAE

Les autres dépenses administratives atteignent un total de 193,5 millions d'EUR, comme l'indique le tableau ci-dessous, qui les ventile en fonction de l'origine des fonds.

	Commission	Conseil	Nouvelles dépenses	Nouvelles dépenses 2011	TOTAL
Autres dépenses de personnel	29,6	5,0	1,3	0,3	36,2
Immeubles, informatique et autres	118,9	26,6	8,1	3,7	157,3
- Immeubles	91,2	12,1	6,0	3,4	112,7
- Informatique et autres	27,7	14,5	2,1	0,3	44,6
TOTAL	148,5	31,6	9,4	4,0	193,5

2.4.1. *Autres dépenses de personnel*

Les crédits liés aux autres dépenses de personnel (formation, services médicaux, missions, etc.) se montent à 36,28 millions d'EUR au total.

Un montant de 29,6 millions d'EUR est transféré du budget de la Commission au SEAE (6,2 millions d'EUR pour les dépenses liées au personnel du siège et 23,4 millions d'EUR pour le personnel des délégations). 5,0 millions d'EUR sont transférés du budget du Conseil (3,6 millions d'EUR pour les postes inscrits dans le tableau des effectifs au siège, 0,1 million d'EUR pour le personnel des bureaux de liaison de New York et de Genève et 1,3 million d'EUR pour les autres ressources humaines actives dans le domaine de la PESC/PESD).

Des crédits d'un montant de 1,3 million d'EUR sont demandés pour couvrir les besoins liés aux effectifs supplémentaires demandés dans le projet de budget rectificatif n° 6/2010 (0,2 million d'EUR pour le personnel du siège et 1,1 million d'EUR pour le personnel des délégations).

Des crédits de 0,3 million d'EUR sont demandés pour couvrir les besoins relatifs aux 18 postes supplémentaires demandés pour 2011.

2.4.2. *Immeubles, matériel informatique et autres dépenses de fonctionnement*

Les crédits liés aux immeubles, au matériel et aux autres dépenses de fonctionnement, y compris l'informatique, s'élèvent à 157,3 millions d'EUR au total.

Dépenses immobilières et dépenses connexes

Le transfert au SEAE des crédits de la section «Commission» du budget a été calculé sur la base du coût des espaces de bureau actuellement occupés par le personnel appelé à être transféré au SEAE.

Les crédits relatifs aux dépenses immobilières et dépenses connexes dans la section «SEAE» du budget atteignent un total de 112,7 millions d'EUR. Il est prévu que la haute représentante arrête une décision sur les locaux du SEAE d'ici à la fin octobre. Sur cette base et compte tenu des décisions qui doivent être prises quant à la structure organisationnelle, il conviendra d'adapter les estimations actuelles. Ces adaptations pourraient nécessiter des crédits supplémentaires correspondants, qui seraient alors demandés dans un budget rectificatif.

Un montant de 91,2 millions d'EUR est transféré de la Commission au SEAE (12,3 millions d'EUR pour le siège et 78,9 millions d'EUR pour les délégations). Le montant relatif au siège concerne la part du personnel du SEAE dans les coûts du bâtiment Charlemagne et des immeubles sis «rue de la Loi, 56» et «rue de la Science, 15». Le montant afférent aux délégations couvre la part du personnel du SEAE dans le coût total des bâtiments composant le réseau mondial des délégations.

Un montant de 12,1 millions d'EUR est transféré du Conseil (6,9 millions d'EUR pour le siège et 5,2 millions d'EUR pour les bureaux de liaison de New York et de Genève). Il couvre notamment le loyer des bâtiments dont le contrat sera cédé au SEAE (les bureaux de liaison de New York et Genève, un immeuble de la «rue Froissart» qui héberge une partie des équipes des RSUE ainsi que le bâtiment «Cortenberg» et l'«École Royale Militaire» pour les autres ressources humaines actives dans le domaine de la PESC/PESD), de même que les coûts d'entretien et de sécurité de ces immeubles. L'ensemble des obligations contractuelles liées à ces dépenses seront reprises par le SEAE le 1^{er} janvier 2011. Cependant, en vertu de certains de ces contrats, l'Union européenne est tenue d'effectuer ces dépenses par anticipation (article 178, paragraphe 2, RF) avant le 1^{er} janvier 2011 tout en les imputant au budget 2011 (par exemple, le loyer du bâtiment «Cortenberg» pour le premier trimestre de 2011 ainsi que les premiers paiements en matière de nettoyage, de sécurité, etc.). Dès lors, un faible montant continuera à relever du titre 3 du budget 2011 du Conseil pour couvrir les premiers besoins du SEAE en 2011.

6,0 millions d'EUR sont demandés pour couvrir les besoins immobiliers liés au personnel supplémentaire demandé dans le projet de budget rectificatif n° 6/2010 (0,4 million d'EUR pour le siège et 5,6 millions d'EUR pour le personnel des délégations).

Un montant de 0,1 million d'EUR est demandé pour couvrir les besoins immobiliers liés aux 18 postes supplémentaires demandés pour 2011. En outre, il faudra renforcer la sécurité dans les locaux définitifs du SEAE; une provision pour imprévus minimale de 3,3 millions d'EUR est demandée pour la sécurité, afin de couvrir les travaux d'aménagement les plus urgents, nécessaires à la préparation de l'installation de plateformes techniques lourdes et à la sécurisation des lieux de réunions et des salles des communications.

Informatique, matériel et autres dépenses de fonctionnement

Les crédits liés à l'informatique, au matériel et aux autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 44,6 millions d'EUR au total.

Un montant de 27,7 millions d'EUR est transféré du budget de la Commission au SEAE (5,8 millions d'EUR pour le siège et 21,9 millions d'EUR pour les délégations).

Un montant de 14,5 millions d'EUR est transféré du Conseil (14,3 millions d'EUR pour le siège et 0,2 million d'EUR pour les bureaux de liaison de New York et de Genève).

Un montant de 2,1 millions d'EUR est demandé pour couvrir les besoins en informatique et en matériel et les autres dépenses de fonctionnement se rapportant au personnel supplémentaire demandé dans le projet de budget rectificatif n° 6/2010 (0,2 million d'EUR pour le siège et 1,9 million d'EUR pour le personnel des délégations).

Un montant de 0,3 million d'EUR est demandé pour couvrir les besoins en matière d'informatique et de matériel et les autres dépenses de fonctionnement se rapportant aux 18 postes supplémentaires demandés pour 2011.

2.5. Renforcement progressif – indications préliminaires

La décision du Conseil comporte un certain nombre d'indications concernant la haute hiérarchie du nouveau service, et prévoit notamment un secrétaire général exécutif, deux secrétaires généraux adjoints et un très haut fonctionnaire chargé du budget et de l'administration. L'encadrement supérieur comprendra également un certain nombre de responsables chargés de différentes thématiques et zones géographiques. La structure de direction du SEAE devra couvrir tout l'éventail des responsabilités de la haute représentante (politique étrangère, relations extérieures, PESD), compte tenu également de son rôle de vice-présidente de la Commission.

Certains besoins nouveaux du SEAE seront couverts par les ressources dégagées grâce aux gains d'efficacité réalisés à la suite de la fusion des services transférés du secrétariat général du Conseil et de la Commission. Toutefois, des ressources supplémentaires pourraient être demandées pour gérer la présidence de plus de 1 000 réunions de groupes de travail géographiques et thématiques par an ainsi que de quelque 350 à 400 réunions organisées dans le cadre du dialogue politique avec les pays tiers au niveau politique et officiel (y compris les conseils d'association, les conseils de partenariat et de coopération, etc.).

Le SEAE vise à atteindre des gains d'efficacité de 10 % au niveau des dépenses du siège, en supprimant les doubles emplois et en réalisant des synergies et des économies grâce à des méthodes de fonctionnement plus modernes. Ces économies contribueront en grande partie à couvrir les coûts résultant de la prise en charge des tâches de la présidence tournante (qui incombent auparavant aux budgets nationaux des pays assurant cette présidence). C'est dans ce contexte que le principe de neutralité budgétaire sera respecté, une fois passée la phase initiale de démarrage et après financement des coûts correspondants de la transition.

Comme l'indique le document de la haute représentante sur la réalisation, d'ici à 2013, de l'objectif d'un tiers de diplomates nationaux, la conversion d'une partie des crédits

pour les experts nationaux détachés (END) en postes de niveau AD et la revalorisation de postes destinés au personnel d'appui (AST) au niveau AD pourraient également s'imposer pour atteindre la vitesse de croisière. Le document prévoit par ailleurs, à terme, l'intégration au sein du SEAE des tâches des RSUE, actuellement financés au titre du budget de la PESC.

La haute représentante compte définir plus précisément la structure organisationnelle du SEAE avec l'encadrement supérieur du service sur la base de ces principes, une fois que ce dernier aura été nommé.

Dès que la transition aura été menée à bien et que les besoins budgétaires seront mieux cernés, le SEAE pourra présenter des estimations révisées des dépenses, d'éventuelles demandes supplémentaires pouvant être incluses en 2011 dans un projet de budget rectificatif.

3. SECTIONS «COMMISSION» ET «CONSEIL» DU BUDGET

Les tableaux des effectifs des sections II (Conseil européen et Conseil) et III (Commission) du budget général sont réduits du nombre de postes transférés au SEAE, à savoir 1 114 pour la Commission et 411 pour le Conseil.

Les crédits correspondants sont transférés au SEAE à partir des lignes budgétaires correspondantes des budgets du Conseil et de la Commission, qui sont réduits en conséquence.

4. CONCLUSION

De l'avis général, il faut permettre au SEAE de remplir dans les plus brefs délais les nouvelles missions découlant du traité de Lisbonne, tout en veillant à ce que la création du nouveau service prenne également en considération le contexte économique actuel. La mise en place du SEAE doit être guidée par les principes de neutralité budgétaire, d'efficacité au regard des coûts et de gestion saine et efficace.

Conformément à la proposition de la Commission européenne modifiant le règlement financier, la présente lettre rectificative propose de modifier les sections II (Conseil européen et Conseil) et III (Commission) du budget et de créer une nouvelle section X (Service européen pour l'action extérieure) dans le projet de budget 2011, comme indiqué dans l'annexe budgétaire ci-jointe.

Le tableau des effectifs proposé pour le SEAE comporte 1 643 postes: 1 114 postes transférés de la Commission et 411 du Conseil, 100 nouveaux postes demandés dans le projet de budget rectificatif n° 6/2010 et 18 nouveaux postes supplémentaires demandés pour 2011. Par ailleurs, le SEAE disposera d'autres ressources humaines, estimées à 2 077 équivalents temps plein, comprenant des experts nationaux détachés, des agents contractuels, du personnel intérimaire et des agents locaux (ces derniers étant présents dans les délégations).

Les dépenses administratives qui en résultent pour le SEAE en 2011 s'élèvent à 475,8 millions d'EUR, dont 82,2 millions d'EUR transférés de la section II (Conseil européen et Conseil), 359,2 millions d'EUR transférés de la section III (Commission),

29,2 millions d'EUR demandés au titre de crédits supplémentaires liés au coût, pour l'ensemble de l'année, des nouvelles ressources humaines (100 nouveaux postes AD, 60 agents locaux dans les délégations et 10 agents contractuels au siège) requises dans le projet de budget rectificatif n° 6/2010, et 5,2 millions d'EUR sollicités pour 18 postes supplémentaires et le renforcement de la sécurité des locaux définitifs du SEAE en 2011.

5. TABLEAU SYNOPTIQUE PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER

Cadre financier Rubrique/sous-rubrique	Cadre financier 2011		Projet de budget 2011		LR 1/2011		Projet de budget 2011 + LR 1/2011	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1. CROISSANCE DURABLE								
1a. Compétitivité pour la croissance et l'emploi	12 987 000 000		13 436 852 270	12 109 714 170			13 436 852 270	12 109 714 170
1b. Cohésion pour la croissance et l'emploi	50 987 000 000		50 970 093 784	42 540 796 740			50 970 093 784	42 540 796 740
Total	63 974 000 000		64 406 946 054	54 650 510 910			64 406 946 054	54 650 510 910
<i>Marge⁵</i>			<i>67 053 946</i>				<i>67 053 946</i>	
2. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES								
dont dépenses de marché et paiements directs	47 617 000 000		43 747 401 900	43 656 761 358			43 747 401 900	43 656 761 358
Total	60 338 000 000		59 486 248 389	58 135 685 296			59 486 248 389	58 135 685 296
<i>Marge</i>			<i>851 751 611</i>				<i>851 751 611</i>	
3. CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE								
3a. Liberté, sécurité et justice	1 206 000 000		1 135 252 740	852 573 740			1 135 252 740	852 573 740
3b. Citoyenneté	683 000 000		667 817 000	638 979 000			667 817 000	638 979 000
Total	1 889 000 000		1 803 069 740	1 491 552 740			1 803 069 740	1 491 552 740
<i>Marge</i>			<i>85 930 260</i>				<i>85 930 260</i>	
4. L'UE ACTEUR MONDIAL⁶	8 430 000 000		8 613 529 377	7 601 763 867			8 613 529 377	7 601 763 867
<i>Marge</i>			<i>70 330 623</i>				<i>70 330 623</i>	
5. ADMINISTRATION⁷	8 334 000 000		8 255 374 289	8 256 429 289			8 289 835 688	8 290 890 688
<i>Marge</i>			<i>160 625 711</i>				<i>126 164 312</i>	
TOTAL	142 965 000 000	134 280 000 000	142 565 167 849	130 135 942 102	34 461 399	34 461 399	142 599 629 248	130 170 403 501
<i>Marge</i>			<i>1 235 692 151</i>	<i>4 429 057 898</i>			<i>1 201 230 752</i>	<i>4 394 596 499</i>

⁵ Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) n'entre pas dans le calcul de la marge sous la rubrique 1a (500 millions d'EUR).

⁶ La marge de 2011 pour la rubrique 4 ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (253,9 millions d'EUR).

⁷ Le calcul de la marge sous le plafond de la rubrique 5 prend en considération la note n° 1 figurant au bas du cadre financier 2007-2013, avec un montant de 82 millions d'EUR pour les contributions du personnel au régime de pensions.

6. MODIFICATION PROPOSEE DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MODIFICATION PROPOSÉE DU TABLEAU DES EFFECTIFS – LR 1/2011

SECTION II - Conseil européen et Conseil

Groupes de fonctions et grades	Projet de budget 2011		Lettre rectificative au projet de budget 2011 (1)		Projet de budget 2011 révisé	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
HC	2				2	
AD 16	11		-3		8	
AD 15	34	1	-1	-1	33	
AD 14	98	9	-8	-8	90	1
AD 13	175		-20		155	
AD 12	230	8	-28	-6	202	2
AD 11	162	12	-10	-12	152	
AD 10	108	1	-29	-1	79	
AD 9	120	2	-36	-2	84	
AD 8	96		-8		88	
AD 7	170		-12		158	
AD 6	198		-15		183	
AD 5	127		-7		120	
Total AD	1 529	33	-177	-30	1 352	3
AST 11	36		-1		35	
AST 10	39	2	2	-2	41	
AST 9	61		-7		54	
AST 8	101		-11		90	
AST 7	319		-18		301	
AST 6	300	1	-24	-1	276	
AST 5	233		-35		198	
AST 4	203		-20		183	
AST 3	214		-23		191	
AST 2	255		-36		219	
AST 1	223		-28		195	
Total AST	1 984	3	-201	-3	1 783	3
Total	3 515	36	-378	-33	3 137	3

(1) Tient compte de la conversion de 20 emplois permanents (2 AD12, 6 AD10, 11 AD9 et 1 AST8) en emplois temporaires et de 23 emplois temporaires (1 AD15, 7 AD14, 12 AD11, 2 AST10 et 1 AST6) en emplois permanents.

MODIFICATION PROPOSÉE DU TABLEAU DES EFFECTIFS – LR 1/2011						
SECTION III – Commission (hors offices et recherche)						
Groupes de fonctions et grades	Projet de budget 2011		Lettre rectificative au projet de budget 2011		Projet de budget 2011 révisé	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents à transférer au SEAE	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois temporaires
AD 16	30		-6	24		
AD 15	221	22	-31	190		22
AD 14	538	32	-48	484	(1)	32
AD 13	1 586		-75	1 452	(1)	
AD 12	2 221	54	-199	2 042		54
AD 11	497	62	-91	456		62
AD 10	1 102	11	-33	1 055		11
AD 9	654		-41	624		
AD 8	752	2	-10	724		2
AD 7	924		-26	913		
AD 6	920		-8	905		
AD 5	1 913		-35	1 886	(1)	
Total AD	11 358	183	-603	10 755		183
AST 11	173		-11	156		
AST 10	161	20	-19	143		20
AST 9	616		-37	570		
AST 8	539	12	-38	510		12
AST 7	1 208	28	-69	1 129		28
AST 6	1 020	39	-81	939		39
AST 5	1 278	42	-73	1 198		42
AST 4	870	20	-78	807		20
AST 3	967	9	-27	950		9
AST 2	532	13	-26	495		13
AST 1	1 282		-52	1 238		
Total AST	8 646	183	-511	8 135		183
Total	20 004	366	-1 114	18 890	(2)	366

(1) Dont un emploi permanent transformé en emploi temporaire.

(2) Par ailleurs, le transfert au SEAE est assorti de l'autorisation de nommer à titre personnel 2 AD 15 en ADI6 et 3 AD14 en AD15.

MODIFICATION PROPOSÉE DU TABLEAU DES EFFECTIFS – LR I/2011
SECTION X – Service européen pour l'action extérieure

Groupes de fonctions et grades	Lettre rectificative au projet de budget 2011										Projet de budget 2011 révisé	
	Projet de budget 2011	Nouveaux emplois permanents			Nouveaux emplois temporaires		Emplois transférés de la Commission		Emplois transférés du Conseil		Emplois permanents	Emplois temporaires
		SEAE	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires				
AD 16		3	6			3				12		
AD 15		5	31			2				38		
AD 14			53	1		15	1		1	68	2	
AD 13		3	133			20	1			156	1	
AD 12		30	179			26			8	235	8	
AD 11		8	41			22				71		
AD 10		5	47			23			7	75	7	
AD 9		6	30	10		25			13	61	23	
AD 8			28			8				36		
AD 7		32	11			12				55		
AD 6			15			15				30		
AD 5		8	26			7	1			41	1	
Total AD		100	600	10		178	3		29	878	42	
AST 11			17			1				18		
AST 10			18							18		
AST 9			46			7				53		
AST 8			29			10			1	39	1	
AST 7			79			18				97		
AST 6			81			25				106		
AST 5		8	80			35				123		
AST 4			63			20				83		
AST 3			17			23				40		
AST 2			37			36				73		
AST 1			44			28				72		
Total AST		8	511			203	0		1	722	1	
Total		108 ⁽¹⁾	1 111 ⁽²⁾	10		381	3		30	1 600	43	

(1) Par ailleurs, les «nouveaux emplois permanents» sont assortis de l'autorisation de nommer à titre personnel 1 AD13 en AD14.

(2) Par ailleurs, le transfert de la Commission est assorti de l'autorisation de nommer à titre personnel 2 AD 15 en AD16 et 3 AD14 en AD15.